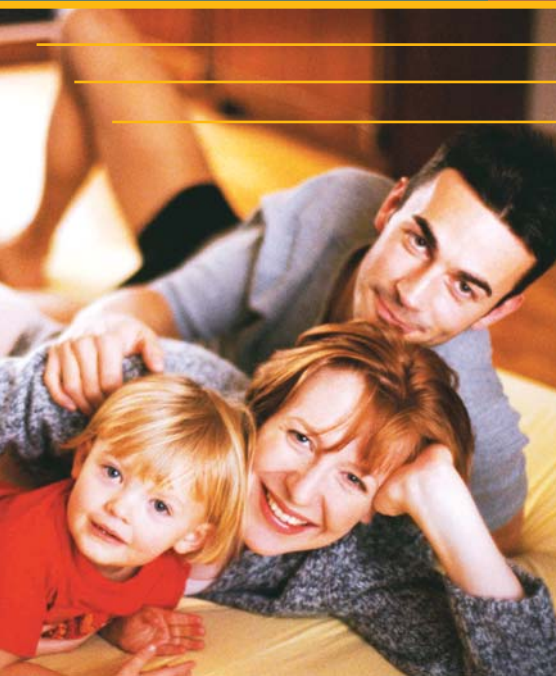


Chiffres utiles MSA

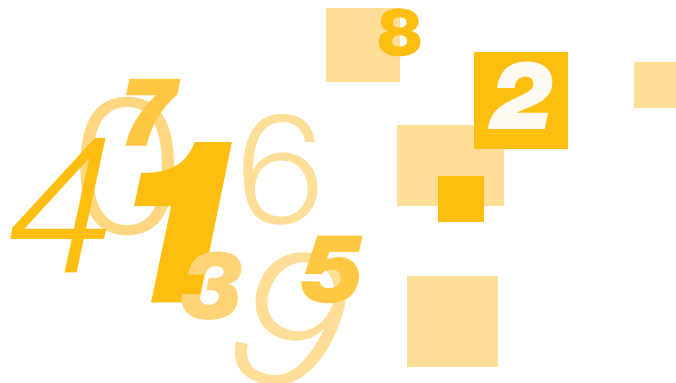
Edition **2006**



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



Chiffres utiles MSA

Edition **2006**

Responsable de la publication :

Véronique MOYNE

Responsable Mission Synthèses :

Ghislaine ROSAY

☎ 01 41 63 80 62

Mél : rosay.ghislaine@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Claudine GAILLARD

☎ 01 41 63 81 18

Mél : gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

et par :

Céline PERRAUD

☎ 01 41 63 71 99

Mél : perraud.celine@ccmsa.msa.fr

Première partie : Les dénombrements 5

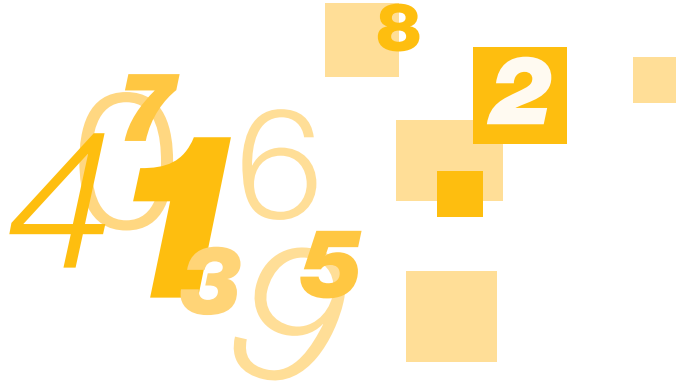
I. Les actifs du régime agricole : 1,35 million en 2005	6
A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2005	7
1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 604 000 en 2005	8
2. Les cotisants NSA en vieillesse et veuvage : 612 000 en 2005	9
3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 541 000 en 2005	10
4. Les cotisants accidents du travail (ATEXA) : 610 000 en 2005	10
B. Le salariat du régime agricole en 2004	11
1. Le nombre d'emplois en fin de trimestre en 2004	11
2. Les contrats des salariés agricoles : 2 millions en 2004	11
3. Nombre d'heures de travail des salariés agricoles : 1,3 milliard en 2004	12
4. Nombre d'établissements employeurs : 210 000 en 2004	12
II. La population protégée en maladie : 4 millions au 1er juillet 2004	13
A. Les personnes non salariées protégées en maladie (AMEXA) : 2 millions au 1er juillet 2004	14
B. Les personnes salariées protégées en maladie (ASA) : 2 millions au 1er juillet 2004	14
C. La population des patients au régime agricole : 3,7 millions en 2004	15
D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) : 140 625 au 31 décembre 2005	15
III. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,2 millions fin 2004 (hors DOM)	16
IV. Les bénéficiaires de prestations familiales, de logement et du RMI	17
A. Les bénéficiaires de prestations familiales : 228 000 familles et 494 000 enfants au 30 juin 2005	17
B. Les bénéficiaires de prestations logement : 275 000 familles au 30 juin 2005	20
C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 22 600 au 30 juin 2005	20
V. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés	21
A. Les salariés agricoles	21
B. Les non-salariés agricoles	21

Table des matières

Deuxième partie : Les montants	23
I. Les prestations du régime agricole : 26,3 milliards d'euros au titre de 2005	24
II. Les cotisations et les contributions sociales agricoles	26
A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,3 milliards d'euros en 2005	26
B. La masse salariale des salariés agricoles : 15,3 milliards d'euros en 2004	26
C. Les cotisations du régime agricole	27
1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,2 milliards d'euros en 2005	27
2. Les cotisations techniques : 7,1 milliards d'euros en 2005	27
D. Les contributions sociales du régime agricole	28
1. La CSG : 2 milliards d'euros en 2005	28
2. La CRDS : 174 millions d'euros en 2005	28
III. Les budgets des régimes agricoles	29
A. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 17,2 milliards d'euros en 2005	29
B. Les produits du régime des non-salariés agricoles :	
15,3 milliards d'euros en 2005, soit un déficit de 1,9 milliard d'euros	30
C. Les charges du régime des salariés agricoles : 11,1 milliards d'euros en 2005	31
D. Les produits du régime des salariés agricoles : 11,1 milliards d'euros en 2005	32
E. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 17,2 milliards d'euros en 2006	33
F. Les produits du régime des non-salariés agricoles :	
15,3 milliards d'euros en 2006, soit un déficit de 1,9 milliard d'euros	34
G. Les charges du régime des salariés agricoles : 11,4 milliards d'euros en 2006	35
H. Les produits du régime des salariés agricoles : 11,4 milliards d'euros en 2006	36
Sigles cités	38



Première partie



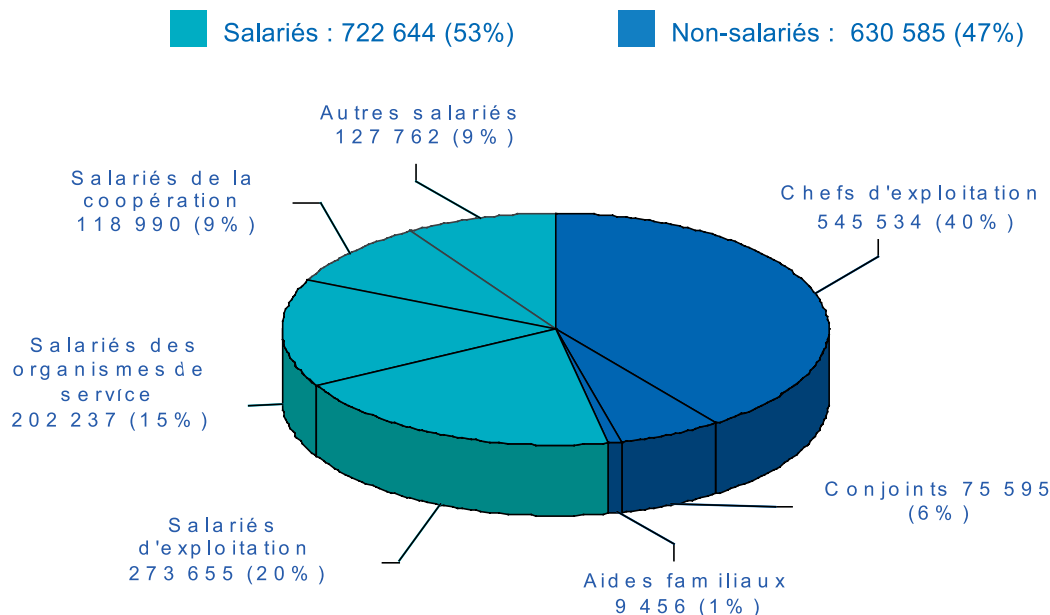
Les dénombrements

I. Les actifs du régime agricole : 1,35 million en 2005

L'activité professionnelle conditionne l'affiliation au régime agricole des actifs non salariés et salariés. Les actifs non salariés agricoles pris en compte sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre 2004 et donc présents au 1er janvier 2005 ainsi que leur conjoint et aides familiaux, qui sont assujettis à l'une au moins des quatre branches : assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA), assurance vieillesse agricole (AVA), prestations familiales agricoles (PFA) et assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA). Les actifs salariés correspondent au nombre d'emplois en cours au 31 décembre 2004 au régime agricole.

L'ensemble des actifs agricoles a baissé de 1,4% entre 2004 et 2005. Le nombre d'actifs non salariés agricoles s'élève à 630 585 personnes au 1er janvier 2005 (- 2,9% par rapport à 2004). Le nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2004 atteint 722 644 (évolution stable par rapport au 31 décembre 2003)¹.

Répartition des actifs agricoles selon leur statut et/ou leur secteur d'activité 1 353 229 au 1er janvier 2005



¹ Changement de champ pour les données salariées et non salariées entre l'édition 2005 et 2006 de Chiffres utiles.

A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2005

Les effectifs de cotisants diffèrent selon la branche considérée car les règles d'assujettissement et d'exonération sont variables pour chacune d'elles.

En assurance maladie (AMEXA) et en assurance accidents du travail (ATEXA), les non-salariés ont le choix entre plusieurs assureurs possibles.

Cotisants non salariés agricoles actifs en 2005

	Cotisants	Evolution 2005/2004 en %
Assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) (1)	604 035	- 2,4
Assurance vieillesse agricole (AVA)	611 683	- 2,4
Prestations familiales agricoles (PFA)	541 304	- 1,9
Assurance accidents du travail (ATEXA) (2)	609 702	- 3,4
Cotisants de solidarité (3)	114 167	- 4,6

Source : MSA

(1) Dont les conjoints collaborateurs cotisants en invalidité. Ensemble des assureurs.

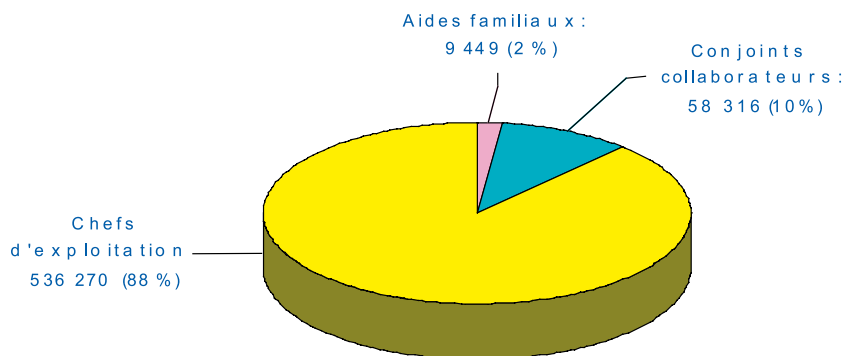
(2) Ensemble des assureurs hors Alsace-Moselle.

(3) Cotisants solidaires exploitant moins de la demi SMI non retraités de vieillesse agricole et cotisants solidaires associés de société.

1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 604 000 en 2005

L'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) couvre les risques maladie, maternité et invalidité. Le nombre total de cotisants en AMEXA tous assureurs confondus, chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aides familiaux, atteint 604 035 en 2005, en diminution de 2,4% par rapport à 2004. L'effectif des chefs d'exploitation, qui s'élève à 536 270 personnes, est en baisse de 1,6%, celui des conjoints collaborateurs est en baisse de 8,5% et celui des aides familiaux de 9,6%.

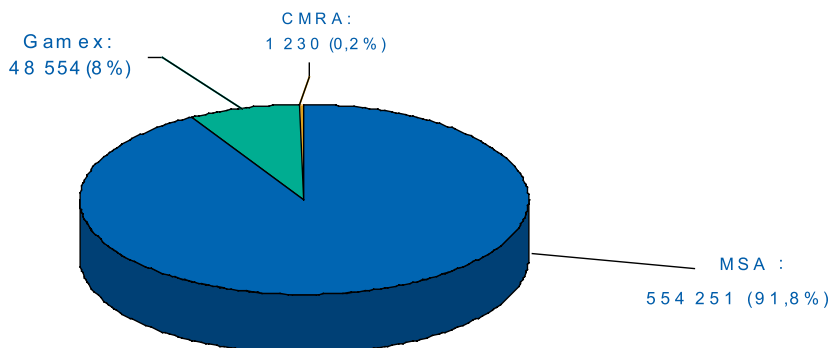
**Répartition des cotisants AMEXA selon le statut
604 035 personnes en 2005**



Source : MSA

Les non-salariés agricoles ont le choix de l'organisme gestionnaire de leurs prestations en ce qui concerne l'assurance maladie. La MSA assure 92% des cotisants, soit 554 251 cotisants en 2005.

**Répartition des cotisants AMEXA selon l'organisme gestionnaire
604 035 personnes en 2005**



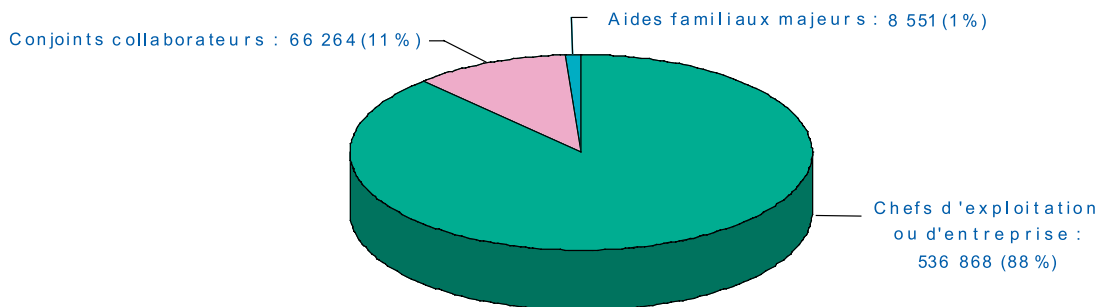
Source : MSA

2. Les cotisants NSA en vieillesse et veuvage : 612 000 en 2005

La cotisation assurance vieillesse agricole (AVA) finance la retraite proportionnelle des chefs d'exploitation ou d'entreprise, des aides familiaux et des conjoints collaborateurs. Elle est due par chaque chef d'exploitation pour lui-même et les autres non-salariés agricoles de son exploitation.

Le nombre de cotisants AVA diminue de 2,4% par rapport à 2004. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise baisse de 1,5%, celui des conjoints collaborateurs de 7,6% et celui des aides familiaux de 9,5%.

Répartition des cotisants AVA selon le statut
611 683 personnes en 2005

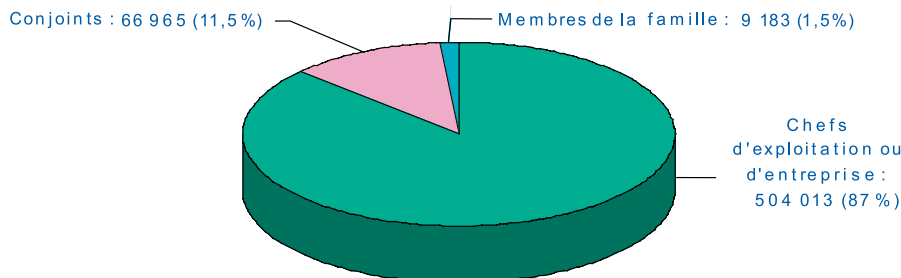


Source : MSA

La cotisation d'assurance vieillesse individuelle (AVI) est due pour chaque membre majeur non salarié de l'exploitation ou de l'entreprise (chef d'exploitation, conjoint ou aide(s) familial(aux) majeur(s)). Elle n'est pas due par les exploitants ne bénéficiant pas des prestations de l'AMEXA. Elle finance la retraite forfaitaire.

Le nombre de cotisants s'élève à 580 161 en 2005, en baisse de 2,9% par rapport à 2004. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise a diminué de 1,8%, celui des conjoints de 9,3%, celui des membres de la famille de 9,2%.

Répartition des cotisants AVI selon le statut
580 161 personnes en 2005



Source : MSA

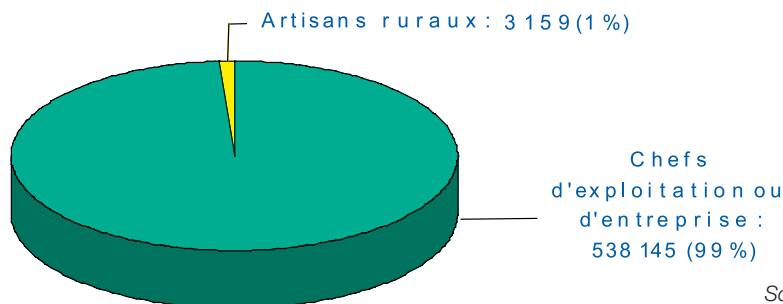
Depuis le 1er janvier 2003, les non-salariés agricoles, chefs d'exploitation ou d'entreprise, cotisent pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le nombre de cotisants s'élève à 540 897 au 1er janvier 2005, dont 392 500 cotisants à l'assiette minimum et 5 000 cotisants inactifs.

3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 541 000 en 2005

Le nombre de cotisants de la branche famille s'élève à 541 304 en 2005. L'effectif est en baisse de 1,9% par rapport à 2004. Par catégorie, l'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise a diminué de 1,5%. Le nombre d'invalides s'élève à 4 520 en 2005 (0,8% des cotisants) contre 4 436 en 2004, en hausse de 1,9%.

Répartition des cotisants PFA selon le statut
541 304 personnes en 2005



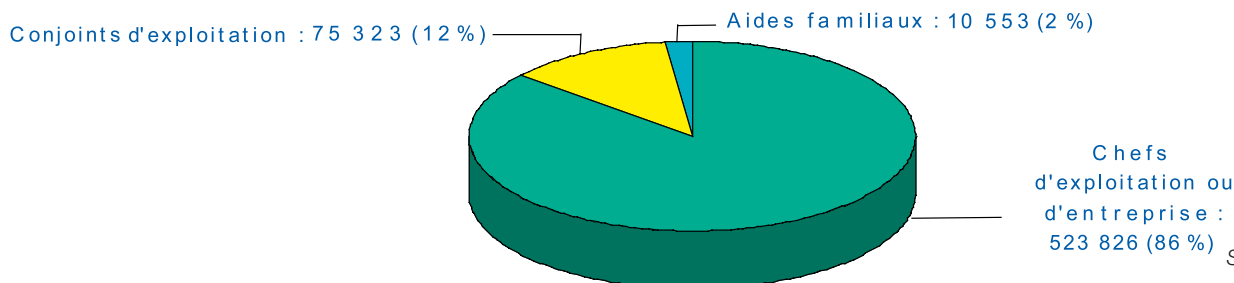
Source : MSA

4. Les cotisants accidents du travail (ATEXA) : 610 000 en 2005

L'assurance accidents du travail pour les non-salariés (ATEXA) est en vigueur depuis le 1er avril 2002 hors Alsace-Moselle. Le chef d'exploitation ou d'entreprise cotise pour lui-même, pour le conjoint participant aux travaux et pour les aides familiaux.

En 2005, le nombre de cotisants à l'ATEXA s'élève à 609 702 tous assureurs confondus, en baisse de 3,4% par rapport à 2004. Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise s'élève à 523 826 (-2,5%). Les conjoints d'exploitation (quel que soit le statut de conjoint) sont au nombre de 75 323 (-8,6%). L'effectif des aides familiaux est de 10 553 (-9,8%).

Répartition des cotisants ATEXA selon le statut
609 702 en 2005 (tous assureurs)



Source : MSA

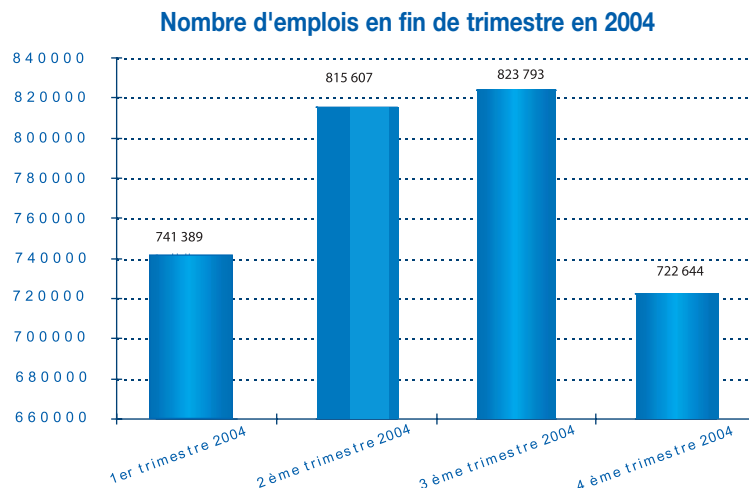
Comme pour l'assurance maladie, les non-salariés ont le choix de l'assureur en ATEXA. En 2005, le nombre de cotisants en ATEXA au régime agricole s'élève à 193 782. L'effectif de cotisants au groupement d'assureurs est de 415 920.

B. Le salariat du régime agricole en 2004

1. Le nombre d'emplois en fin de trimestre en 2004

Le nombre d'emplois salariés a diminué de 0,1% entre le premier trimestre 2003 et le premier trimestre 2004. Au deuxième trimestre 2004, le taux d'évolution s'établit à + 0,5% par rapport au deuxième trimestre 2003. Entre le troisième trimestre 2003 et le troisième trimestre 2004, le nombre d'emplois est en hausse de 0,5%. Au quatrième trimestre 2004, le nombre d'emplois est stable par rapport au quatrième trimestre 2003.

Les deuxième et troisième trimestres sont caractérisés par un niveau élevé d'emplois saisonniers, récoltes arboricoles et vendanges.

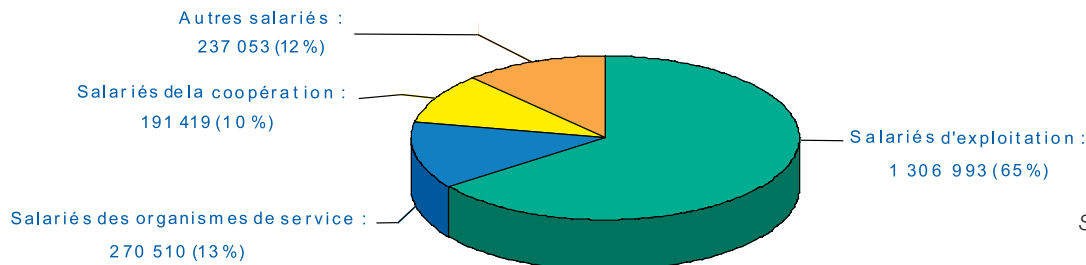


Source : MSA

2. Les contrats des salariés agricoles : 2 millions en 2004

Le nombre de contrats est en diminution de 4,4% par rapport à 2003. Le taux d'évolution du nombre de contrats du secteur exploitation s'établit à - 4%, celui des organismes de service à - 5,4%, celui de la coopération à - 5% et les autres secteurs à - 4,7%.

Répartition des contrats* des salariés agricoles selon le secteur d'activité 2 005 975 en 2004



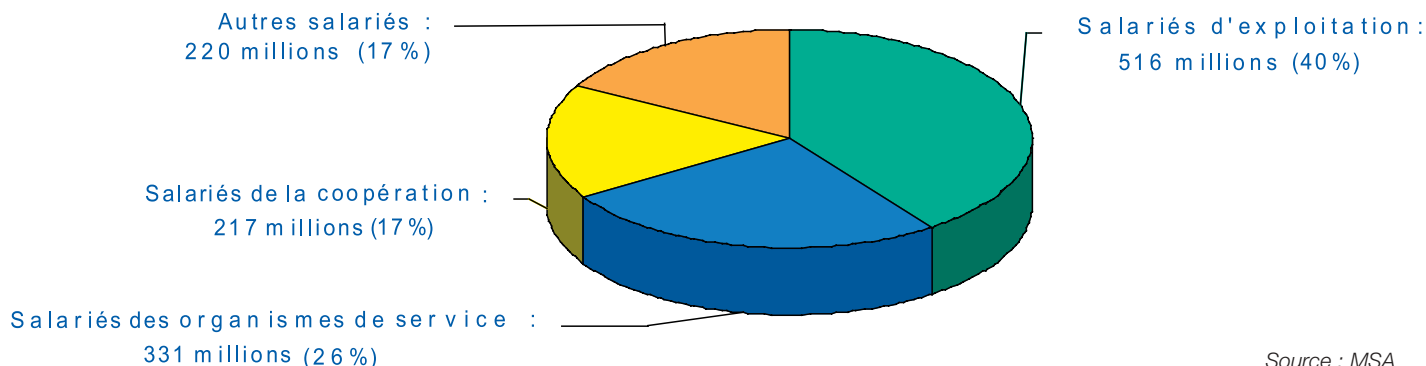
Source : MSA

* Nouveaux contrats inclus, contrats clos inclus également. Une personne peut contracter plusieurs contrats dans l'année.

3. Nombre d'heures de travail des salariés agricoles : 1,3 milliard en 2004

Le nombre d'heures rémunérées est en légère hausse de 0,1% en 2004 par rapport à 2003. Le taux d'évolution du nombre d'heures du secteur exploitation s'établit à + 0,6%, celui des organismes de service à - 1,2%, celui de la coopération à - 0,2% et les autres secteurs à + 1%.

**Répartition du nombre d'heures rémunérées
des salariés agricoles selon le secteur d'activité
1 284 millions en 2004**

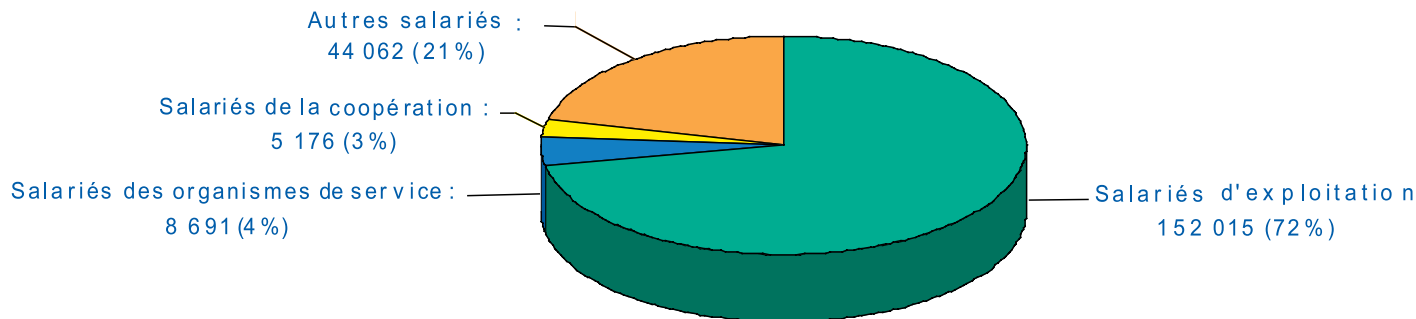


Source : MSA

4. Nombre d'établissements employeurs : 210 000 en 2004

Le nombre d'établissements d'employeurs est en hausse de 3,1% par rapport à 2003. Le taux d'évolution du nombre d'établissements du secteur exploitation s'établit à + 2,7%, celui des organismes de service à + 4,7%, celui de la coopération à + 2,2% et les autres secteurs à + 4,5%.

**Répartition du nombre d'établissements employeurs selon le secteur d'activité
209 944 en 2004**



Source : MSA

II. La population protégée en maladie : 4 millions au 1er juillet 2004

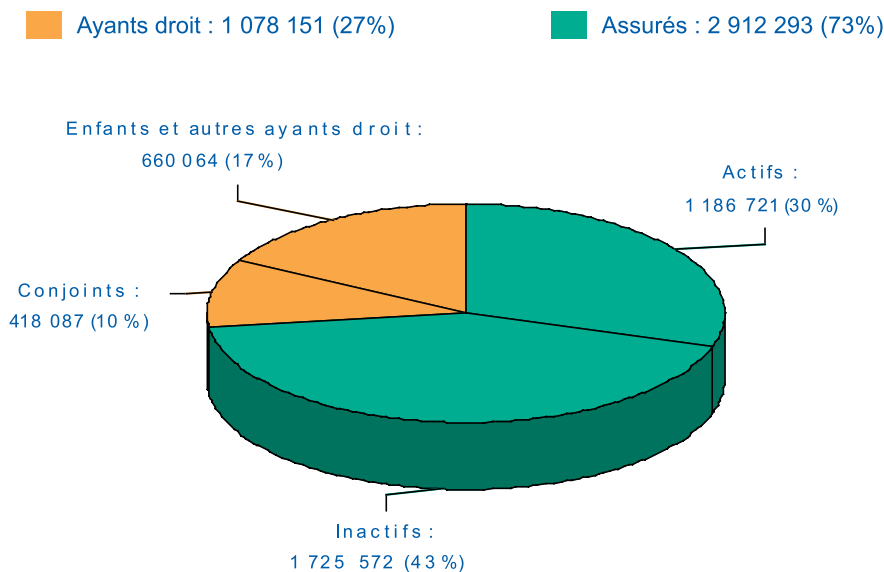
Le nombre de personnes protégées en maladie au régime agricole, c'est-à-dire pour lesquelles le régime agricole est susceptible de servir un remboursement au titre d'une prestation maladie, s'élève à 3 990 444 en 2004 (- 1,7% par rapport à 2003) dont 51% relèvent du régime de l'AMEXA et 49% du régime des ASA.

Les assurés ou ouvriers droit, qui s'élèvent à 2,9 millions de personnes, se répartissent en 1,2 million d'actifs cotisants et 1,7 million d'inactifs (retraités, préretraités et invalides non cotisants). Les ayants droit représentent 1,1 million de personnes, dont 61% d'enfants.

Par cotisant actif, sont dénombrées en moyenne 3,3 personnes protégées : c'est-à-dire que chaque cotisant actif fait bénéficier d'une couverture maladie, outre lui-même, 2,3 autres personnes.

Les cotisants actifs salariés sont exprimés en ETP, à l'exclusion du secteur d'activité organismes professionnels agricoles.

Régime agricole
Répartition de la population protégée en maladie selon le statut
3 990 444 personnes au 1er juillet 2004

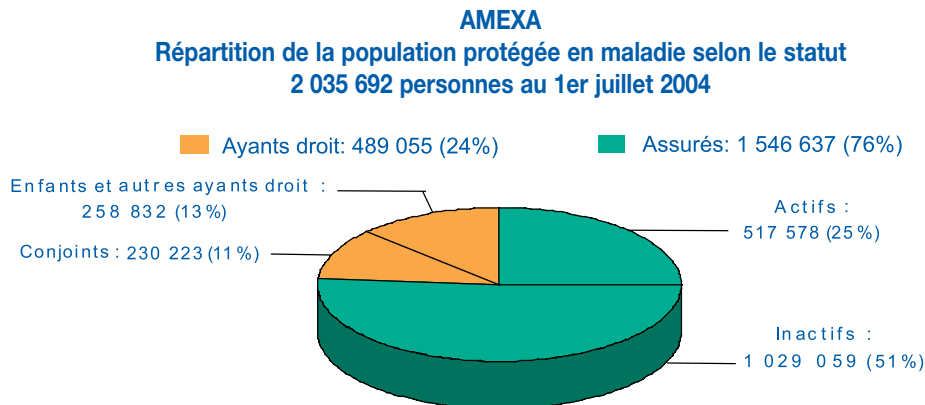


Source : MSA

A. Les personnes non salariées protégées en maladie (AMEXA) : 2 millions au 1er juillet 2004

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime de l'AMEXA s'élève à 2 035 692 en 2004 (- 2,7% par rapport à 2003), dont 1,5 million d'assurés.

Les assurés inactifs, au nombre de 1 million, se répartissent en 957 821 retraités, 62 468 préretraités et chômeurs et 8 770 invalides. Le nombre de cotisants actifs s'élève à 517 578. Il y a 3,9 personnes protégées par cotisant actif.



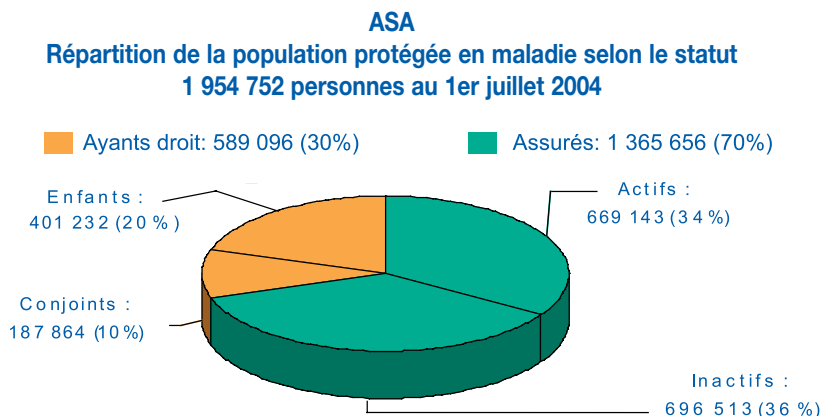
Source : MSA

B. Les personnes salariées protégées en maladie (ASA) : 2 millions au 1er juillet 2004

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime des ASA s'élève à 1 954 752 en 2004 (- 0,5% par rapport à 2003), dont 1,4 million d'assurés.

Les 696 513 assurés inactifs se répartissent en 674 304 retraités et 22 209 invalides.

Le nombre d'assurés actifs pris en compte s'élève à 669 143. Il y a 2,9 personnes protégées par cotisant actif.



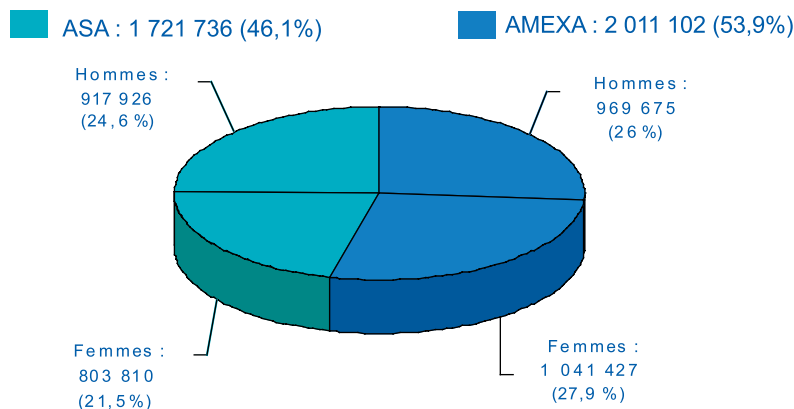
Source : MSA

C. La population des patients au régime agricole : 3,7 millions en 2004

La population des patients recouvre les personnes ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins en médecine ambulatoire ou en hospitalisation privée au cours de l'année par le régime agricole.

La part des patients s'élève à 93,5% de la population protégée par le régime agricole : 98,8% en AMEXA et 88,1% en ASA. L'effectif des patients (hors CMU de base) a baissé de 2,1% entre 2003 et 2004.

Répartition des patients en maladie au régime agricole selon le régime et le sexe 3 732 838 personnes en 2004



Source : MSA

D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) : 140 625 au 31 décembre 2005

Depuis le 1er janvier 2000, la CMU de base protège les personnes qui ne peuvent relever d'un régime professionnel en qualité d'assuré ou d'ayant droit. La CMU remplace l'assurance personnelle.

La CMU complémentaire (CMU-C) permet aux personnes disposant de faibles ressources de bénéficier d'un remboursement amélioré pour un ensemble défini de biens et de services de santé.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C au régime agricole est de 139 044 au 31 décembre 2005, dont 22% relèvent du régime des non-salariés et 78% de celui des salariés agricoles. Parmi ces bénéficiaires, 135 644 personnes relèvent de la CMU-C uniquement et 3 400 personnes relèvent à la fois de la CMU de base et de la CMU-C.

Au 31 décembre 2005, 1 581 personnes relèvent de la CMU de base uniquement.

III. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,2 millions fin 2004 (hors DOM)

La population des bénéficiaires d'un avantage de vieillesse du régime agricole a augmenté de 0,2% entre 2003 et 2004. L'effectif des retraités anciens non salariés agricoles (AVA) s'élève à 1,9 million de personnes (- 1,2% par rapport à 2003). Celui des pensionnés anciens salariés agricoles (ASA) s'élève à 2,3 millions de personnes (+ 1,3%).

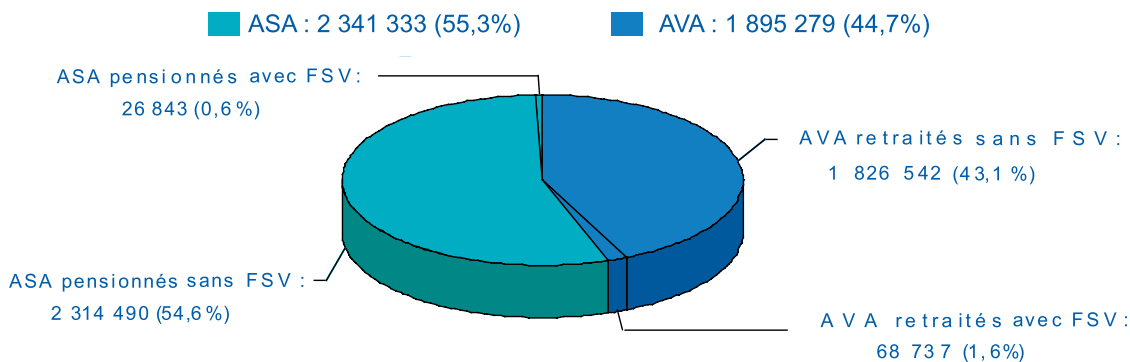
Le régime agricole verse un avantage vieillesse à 4,2 millions de retraités. Près de 19% d'entre eux bénéficient d'un avantage au titre du régime des non-salariés agricoles et du régime des salariés agricoles.

Au régime vieillesse des non-salariés agricoles, il y a 0,37 actif cotisant pour 1 retraité de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2004.

Au régime vieillesse des salariés agricoles, il y a 0,43 actif cotisant pour 1 pensionné de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2004.

L'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), dont le montant est forfaitaire, est versée sous conditions de ressources en complément d'un avantage de vieillesse. L'évolution du nombre des bénéficiaires est un indicateur pertinent de la faiblesse des retraites et de la précarité des montants. Le nombre de titulaires de l'allocation supplémentaire du FSV est régulièrement en recul : - 7,9% chez les non-salariés en métropole, - 5,6% chez les salariés entre 2003 et 2004.

Répartition AVA-ASA des bénéficiaires vieillesse au régime agricole (Métropole) 4 236 612 bénéficiaires en 2004



Source : MSA

L'ouverture du droit à une pension de vieillesse est conditionnée, pour les non-salariés agricoles, au versement d'une cotisation pour une durée d'activité minimum d'un an. Cette ouverture de droit est effectuée pour les salariés agricoles dès lors que le versement de cotisations permet de valider au minimum un trimestre.

Parmi les bénéficiaires d'une pension de vieillesse agricole, 1,6 million d'entre eux peut percevoir des prestations maladie de la MSA (voir graphiques pages 13, 14). Les autres dépendent d'un autre régime de protection sociale pour leur couverture maladie.

Les non-salariés agricoles bénéficient depuis 2003 de la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le régime RCO compte 441 996 bénéficiaires au 31 décembre 2004 dont 434 100 bénéficiaires de droits personnels gratuits, 16 916 bénéficiaires de droits personnels cotisés et 146 personnes bénéficiaires au titre de la réversion.

IV. Les bénéficiaires de prestations familiales, de logement et du RMI

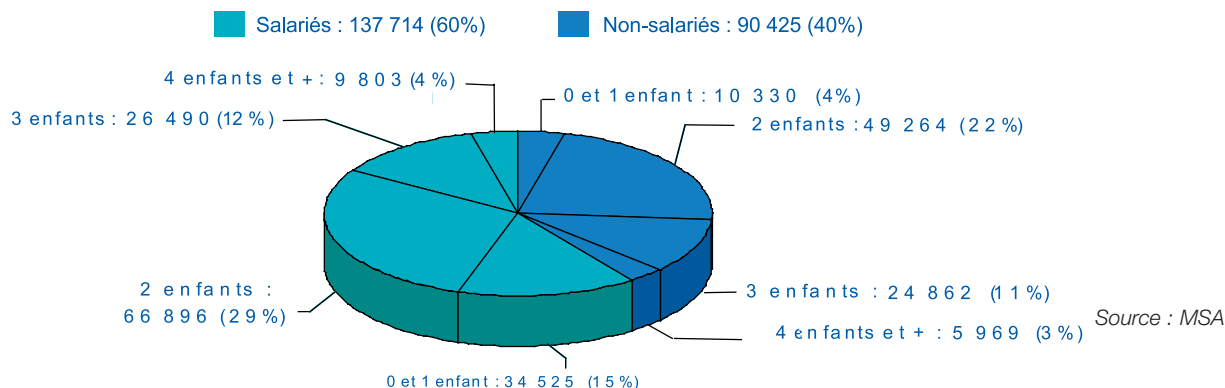
Au 30 juin 2005, au régime agricole, 452 499 familles ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations familiales, logement, invalidité et/ou précarité, effectifs en baisse de 2,8% par rapport au 30 juin 2004. Parmi ces familles, 252 465 relèvent du régime des salariés agricoles (- 1,2%) et 200 034 familles dépendent du régime des non-salariés agricoles (- 4,8%).

A. Les bénéficiaires de prestations familiales : 228 000 familles et 494 000 enfants au 30 juin 2005

Le nombre de familles du régime agricole bénéficiaires d'au moins une prestation familiale au 30 juin 2005 (ALF incluse, hors AAH), sans double compte, s'élève à 228 139 (- 2,2% par rapport au 30 juin 2004). Ces familles totalisent 493 797 enfants (- 2,1%).

Le régime des non-salariés gère 90 425 familles (- 4,5% par rapport au 30 juin 2004) et 208 085 enfants (- 4,5%). Le régime des salariés gère 137 714 familles et 285 712 enfants (respectivement - 0,7% et - 0,2% par rapport au 30 juin 2004).

Répartition des familles bénéficiaires de prestations familiales (ALF incluse, hors AAH) selon la taille de la famille au régime agricole 228 139 au 30 juin 2005



Les prestations familiales peuvent se classer en trois catégories : les prestations liées à l'entretien des enfants, les prestations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant et les prestations servies pour des situations particulières des enfants ou des parents.

- **Allocations liées à l'entretien des enfants** : allocations familiales (AF), allocation de rentrée scolaire (ARS), complément familial (CF), prestations conventionnelles (PCO).
- **Allocations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant** : prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AA), allocation parentale d'éducation (APE), allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA).
- **Allocations liées à des situations particulières des enfants ou des parents** : allocation d'éducation spéciale (AES), allocation de présence parentale (APP), allocation de parent isolé (API), allocation de soutien familial (ASF).

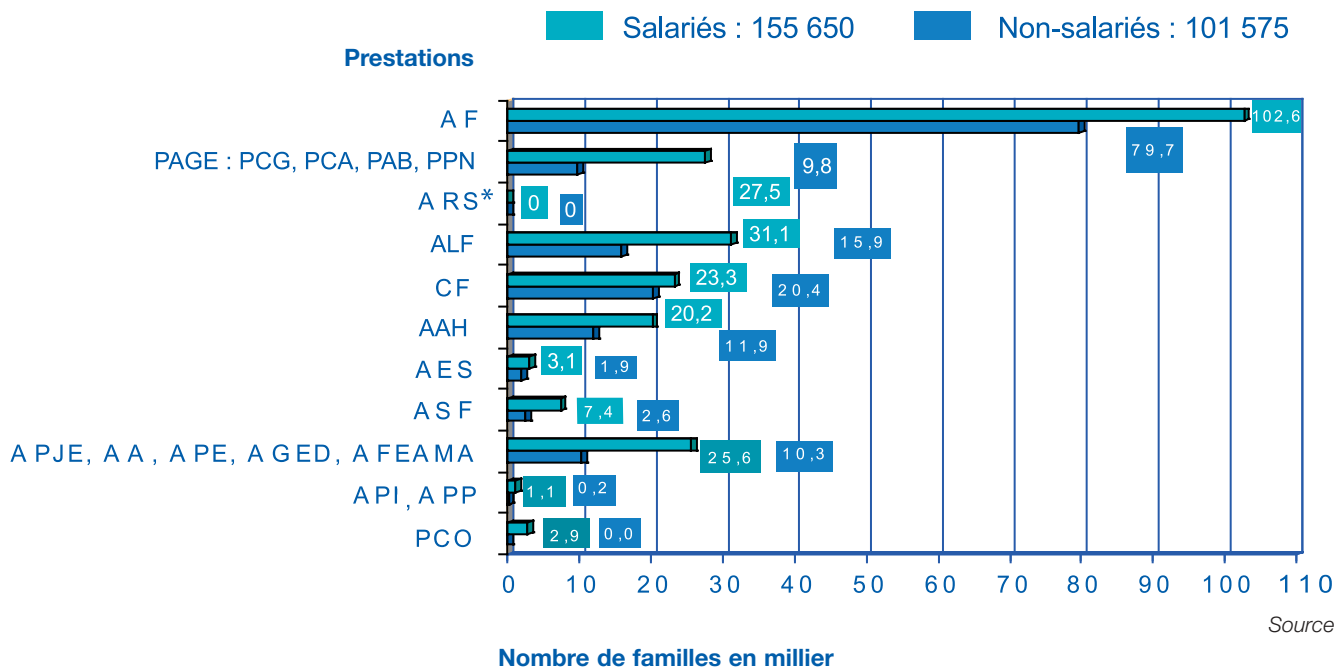
L'allocation logement à caractère familial (ALF) a la particularité de pouvoir être associée aux prestations familiales et/ou aux aides au logement.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'est pas une prestation familiale, bien qu'elle soit versée comme telle par les MSA. Elle est attribuée à 32 101 familles au régime agricole au 30 juin 2005 (+ 1,9% par rapport au 30 juin 2004), dont 11 940 pour le régime des non-salariés (- 5,9%) et 20 161 pour le régime des salariés (- 0,7%).

Une famille peut bénéficier de plusieurs types de prestations familiales. Le nombre de prestations versées, toutes prestations confondues, s'élève à 453 000 au 30 juin 2005, 200 000 pour les non-salariés et 253 000 pour les salariés.

Parmi les prestations familiales, ce sont les allocations familiales, non soumises à condition de ressources, qui bénéficient au plus grand nombre de familles. Elles sont servies à 79 748 familles du régime des non-salariés et à 102 585 familles du régime des salariés au 30 juin 2005.

Répartition du nombre de familles bénéficiaires de prestations familiales et AAH par type de prestation au régime agricole au 30 juin 2005

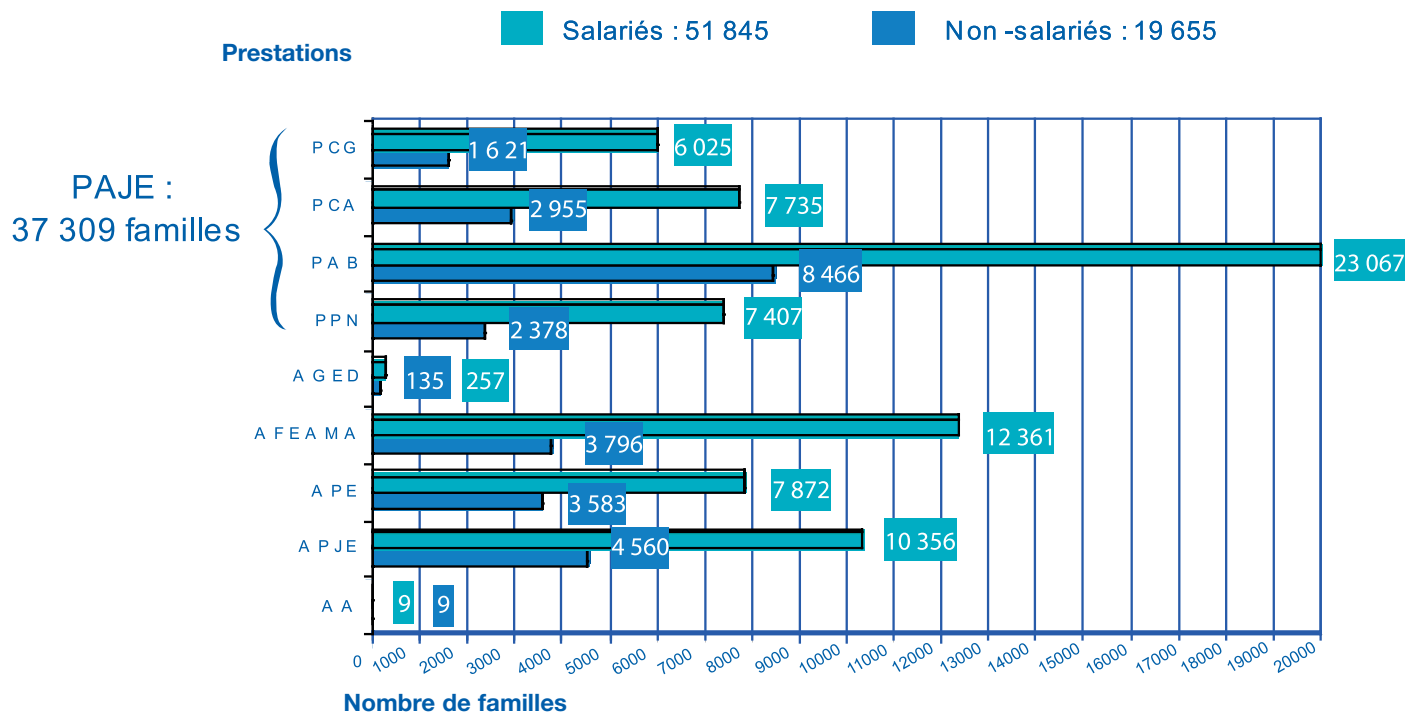


* L'ARS est versée une seule fois au cours de l'année civile en septembre, c'est pourquoi il n'y en a pas au 30 juin. A titre indicatif, il y avait 64 340 familles bénéficiaires au titre du régime des non-salariés au 31 décembre 2004 et 72 811 familles bénéficiaires au titre du régime des salariés.

Depuis le 1er janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) se substitue progressivement aux allocations liées à la garde d'enfants (APE, AGED, AFEAMA), l'allocation pour jeune enfant (APJE) et l'allocation d'adoption (AA).

Au 30 juin 2005, 71 500 familles sont bénéficiaires d'une des prestations liées à la naissance, l'accueil et la garde des jeunes enfants, soit au titre de la PAJE, soit au titre des allocations toujours en vigueur au 1er janvier 2004. A la fin du premier semestre 2005, 37 309 familles bénéficient de la PAJE au régime agricole, dont 24% pour le régime des non-salariés et 76% pour le régime de salariés.

**Nombre de familles bénéficiaires de prestations liées à la naissance,
l'accueil et la garde d'enfants :
71 500 au 30 juin 2005**



Source : MSA

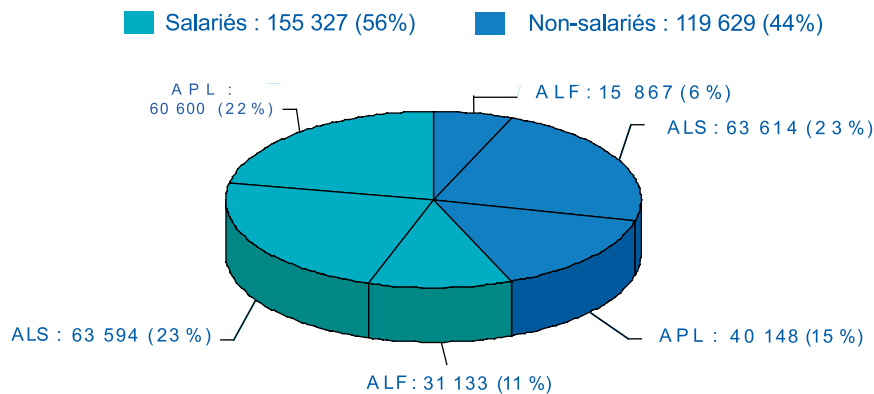
Le congé paternité est entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Pour l'année 2005, 17 738 bénéficiaires ont perçu des indemnités journalières à ce titre au régime agricole, dont 3 738 pères (21%) relevant du régime des non-salariés et 14 000 pères (79%) affiliés au régime des salariés agricoles.

B. Les bénéficiaires de prestations logement : 275 000 familles au 30 juin 2005

Le nombre de familles bénéficiaires d'allocation logement s'élève à 274 956 au 30 juin 2005 au régime agricole (- 3,6% par rapport au 30 juin 2004) dont 119 629 pour les non-salariés (- 4,8%) et 155 327 pour les salariés (- 2,6%).

Répartition des familles bénéficiaires d'allocation logement au régime agricole 274 956 personnes au 30 juin 2005

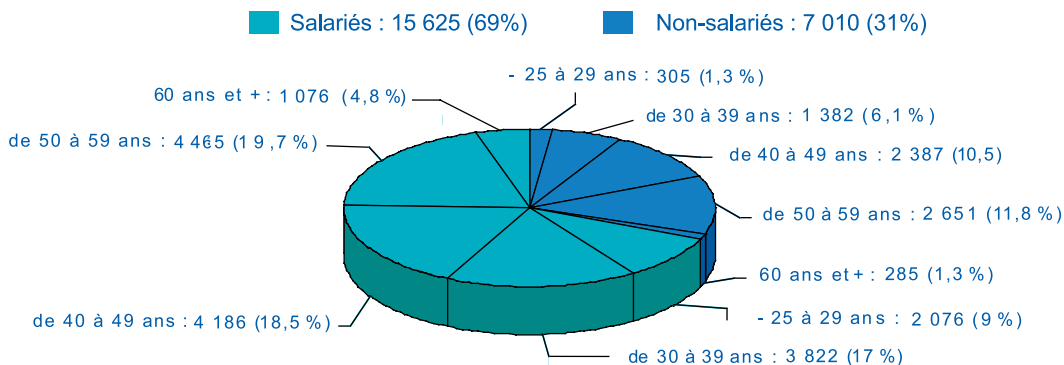


Source : MSA

C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 22 600 au 30 juin 2005

Le nombre d'allocataires du RMI, pour lesquels la MSA assure le versement des prestations (prime incluse), s'élève à 22 635 au 30 juin 2005, en diminution de 5% par rapport au 30 juin 2004. Le nombre d'allocataires du RMI au régime des non-salariés atteint 7 010 (- 11,1%), celui du régime des salariés atteint 15 625 (- 1,9%).

Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge au régime agricole 22 635 personnes au 30 juin 2005



Source : MSA

V. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés

A. Les salariés agricoles

La couverture du risque contre les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles concerne tous les salariés agricoles hormis ceux des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui bénéficient d'un régime particulier. Le nombre de personnes protégées contre les accidents du travail s'élève à 1 574 608 en 2004 (élèves inclus). Il a été déclaré 88 690 accidents en 2004.

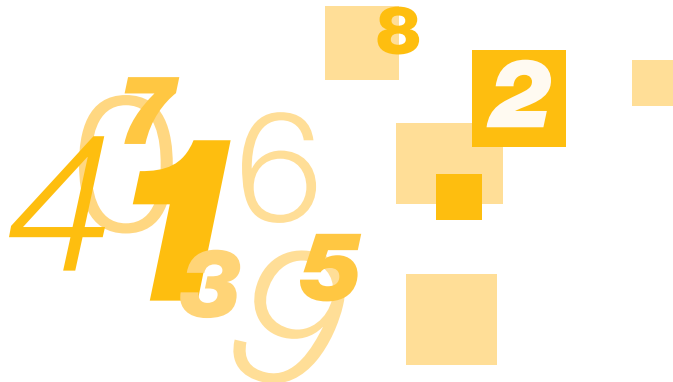
B. Les non-salariés agricoles

Les non-salariés agricoles bénéficient depuis le 1er avril 2002 d'une couverture sociale obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA).

Le nombre de personnes couvertes s'élève à 629 113 au 31 décembre 2004, tous assureurs confondus, auquel s'ajoutent les enfants sous certaines conditions. Il a été déclaré 38 479 accidents au titre de 2004.



Deuxième partie

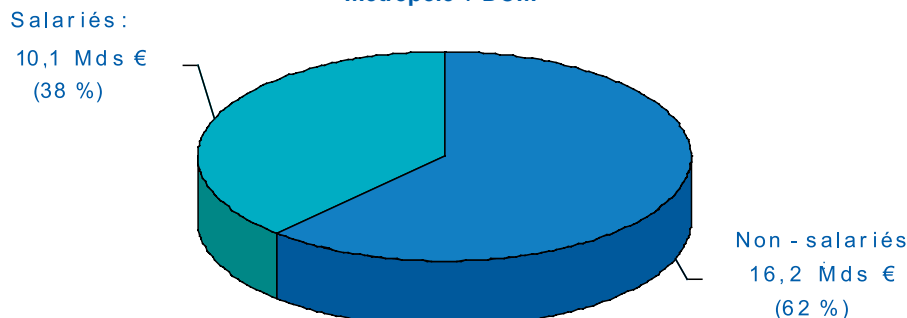


Les montants

I. Les prestations du régime agricole : 26,3 milliards d'euros au titre de 2005

Les prestations sociales* du régime agricole pour l'ensemble des risques ont augmenté de 1% par rapport à 2004. L'évolution relative au régime des non-salariés agricoles est de - 0,1%, celle des salariés est de + 2,7%.

Répartition des prestations par régime
26,3 milliards d'euros au titre de 2005
Métropole + DOM



En droits constatés

Source : MSA

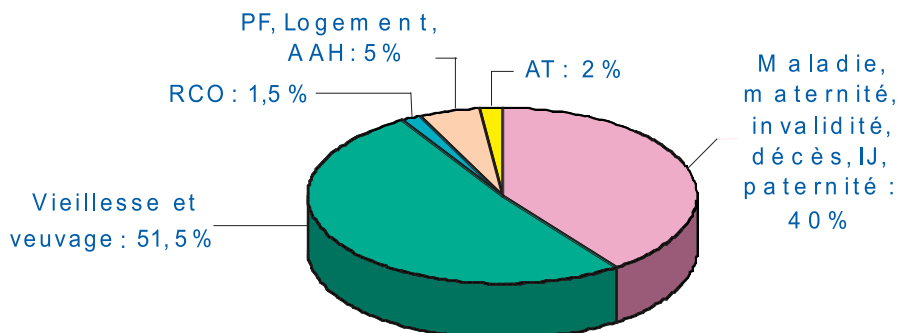
* Champ : prestations sociales liquidées + les dotations aux provisions pour prestations sociales

Plus de la moitié (51,5%) des prestations du régime agricole en 2005 concerne le poste vieillesse et veuvage.

Le montant général des prestations maladie, maternité, invalidité et décès, des indemnités journalières liées au congé paternité et de la CMU de base s'élève à 10,5 milliards d'euros au titre de 2005. L'évolution de ce poste est de + 0,7% entre 2004 et 2005.

Les prestations au titre des PF, logement et l'AAH s'élèvent à 1,4 milliard d'euros.

Répartition des prestations par risque au régime agricole
26,3 milliards d'euros au titre de 2005
Métropole + DOM



En droits constatés

Source : MSA

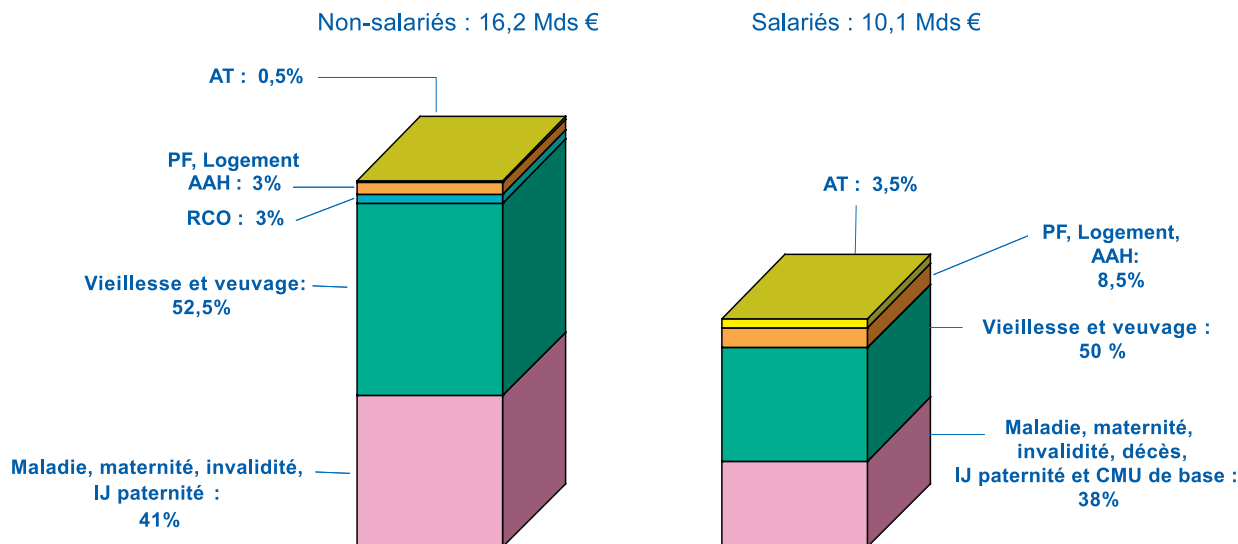
■ Les évolutions par risque pour le régime des NSA sont :

- - 0,3% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- - 0,4% pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO),
- - 0,2% au titre de la maladie, maternité, invalidité et indemnités journalières liées au congé paternité,
- - 1,1% pour le poste PF,

■ Les évolutions par risque pour le régime des SA sont :

- + 3% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 2,3% au titre de la maladie, maternité, invalidité, décès, IJ liées au congé paternité et CMU de base,
- + 3% pour le poste PF,
- + 3% pour les prestations relatives aux accidents du travail par rapport à 2004.

Structure des prestations par régime et par risque 26,3 milliards d'euros au titre 2005 Métropole + DOM



En droits constatés

Source : MSA

Les prestations de la CMU-complémentaire représentent un montant global de 37,4 millions d'euros en 2005, en augmentation de 2,7% par rapport à 2004.

II. Les cotisations et les contributions sociales agricoles

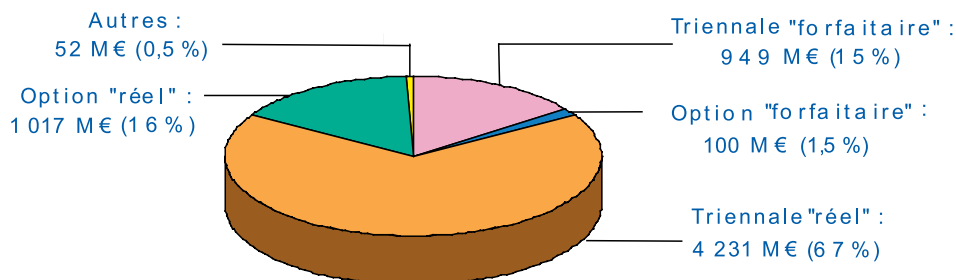
Les cotisations sont déterminées à partir d'assiettes, celle du revenu professionnel agricole pour les non-salariés et celle de la masse salariale pour les salariés.

A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,3 milliards d'euros en 2005

Dans la branche PFA, aucun minimum ni plafonnement ne s'imposant, l'assiette sociale PFA reflète le niveau de l'assiette brute "revenu professionnel" des non-salariés agricoles.

L'assiette "revenu professionnel" PFA a diminué de 1,3% entre 2004 et 2005.

Répartition de l'assiette "revenu professionnel" PFA selon le statut
Assiette : 6,3 milliards d'euros en 2005



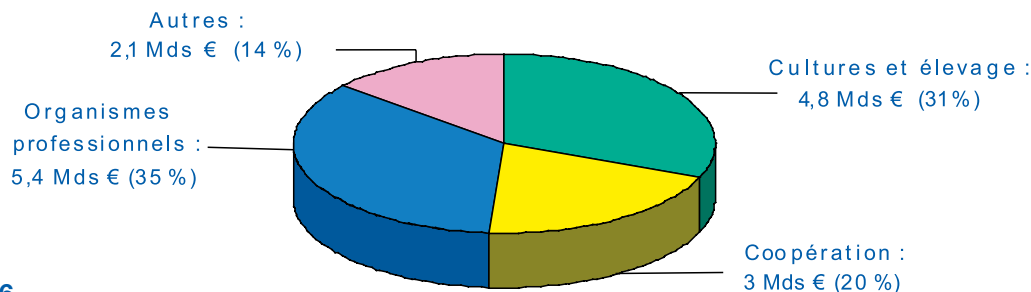
Source : MSA

B. La masse salariale des salariés agricoles : 15,3 milliards d'euros en 2004

Les cotisations des assurances sociales agricoles (ASA), maladie, vieillesse et veuvage, sont assises sur les salaires. La cotisation de prestations familiales, également assise sur les salaires, peut l'être sur une assiette forfaitaire dans certains cas. Elle est due uniquement par l'employeur.

La masse salariale a augmenté de 3,5% entre 2003 et 2004.

Répartition de la masse salariale selon le secteur d'activité
15,3 milliards d'euros en 2004



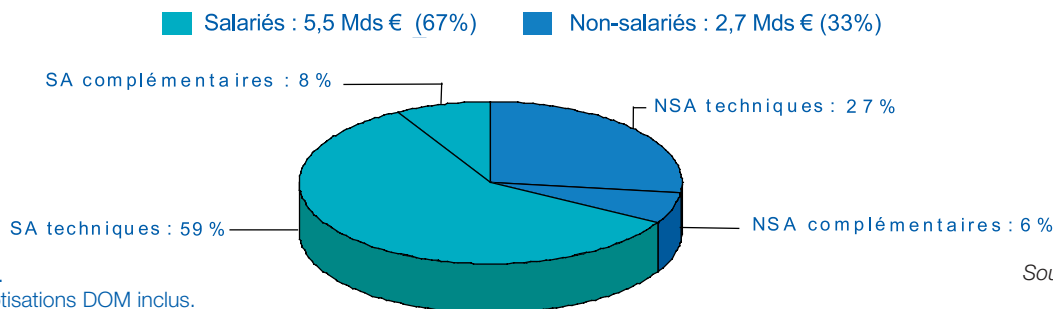
Source : MSA

C. Les cotisations du régime agricole

1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,2 milliards d'euros en 2005

L'ensemble des cotisations a augmenté de 1% par rapport à 2004. Le montant des cotisations techniques et complémentaires s'élève à 2,7 milliards d'euros pour les non-salariés agricoles au titre de 2005 (+ 3,6%) et à 5,5 milliards d'euros pour les salariés (- 0,2%).

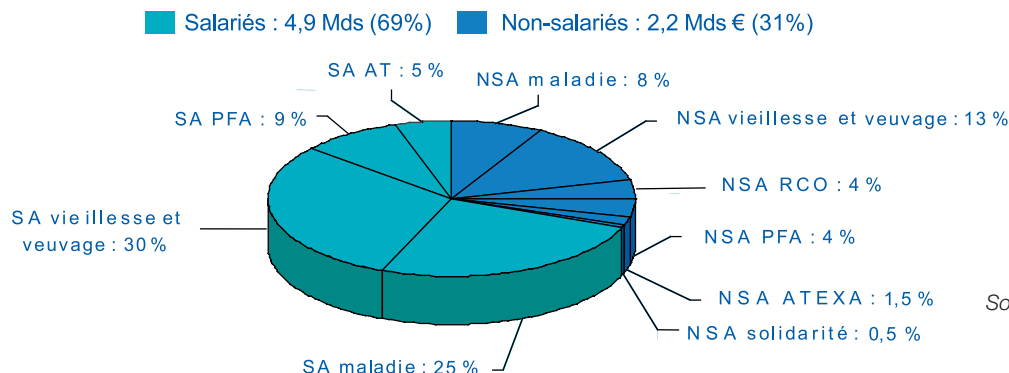
Répartition des cotisations techniques et complémentaires par régime
8,2 milliards d'euros au titre de 2005



2. Les cotisations techniques : 7,1 milliards d'euros en 2005

Les cotisations techniques (+ 1,4% par rapport à 2004) représentent 86% de l'ensemble des cotisations en 2004. Elles s'élèvent à 2,2 milliards d'euros pour les non-salariés (+ 4,1%) et 4,9 milliards d'euros pour les salariés (+ 0,2%).

Répartition des cotisations techniques par risque et par régime
7,1 milliards d'euros au titre 2005



D. Les contributions sociales du régime agricole

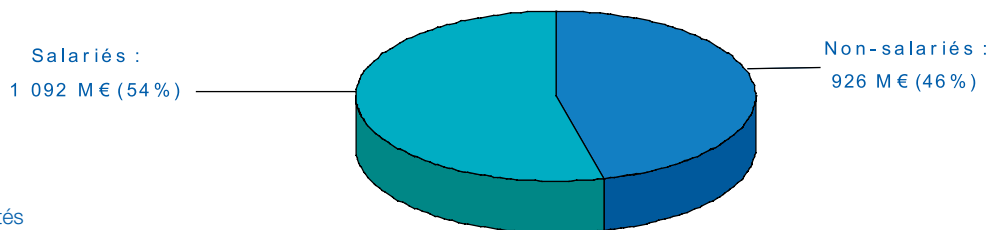
1. La CSG : 2 milliards d'euros en 2005

La contribution sociale généralisée (CSG) existe depuis 1991. Elle est destinée au financement des régimes obligatoires d'assurance maladie.

Le taux de la CSG est de 7,5% sur les revenus du travail et 6,6% sur les revenus de remplacement en 2005.

Les montants de la CSG s'élèvent à 2 018 millions d'euros au titre de 2005, en hausse de 3,3% par rapport à 2004. Les montants de la CSG émis auprès des non-salariés s'élèvent à 926 millions d'euros, ceux des salariés à 1 092 millions d'euros.

Structure des montants de CSG au régime agricole
2 018 millions d'euros au titre de 2005



En droits constatés

Source : MSA

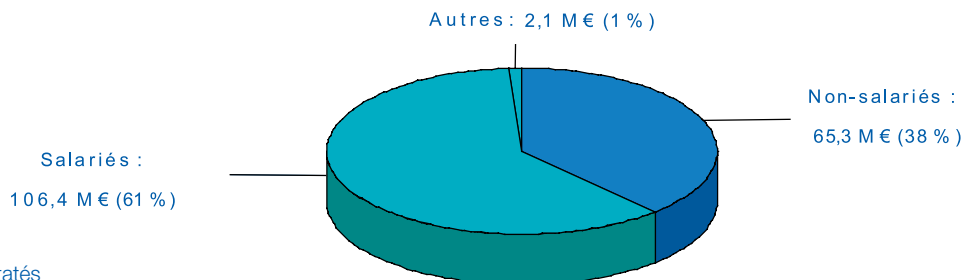
2. La CRDS : 174 millions d'euros en 2005

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) existe depuis 1996. Le produit de cette contribution est versé à l'ACOSS pour être affecté à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

Le taux de la CRDS est fixé à 0,5% depuis 1996.

Les montants de la CRDS s'élèvent à 173,8 millions d'euros au titre de 2005, en hausse de 2,4% par rapport à 2004 dont 65,3 millions d'euros pour les non-salariés et 106,4 millions d'euros pour les salariés

Structure des montants de CRDS émis au régime agricole
173,8 millions d'euros au titre de 2005



En droits constatés

Source : MSA

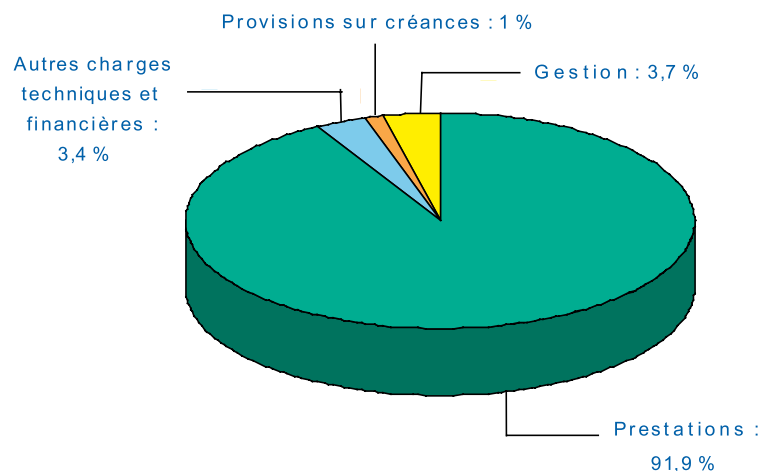
III. Les budgets des régimes agricoles

A. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 17,2 milliards d'euros en 2005

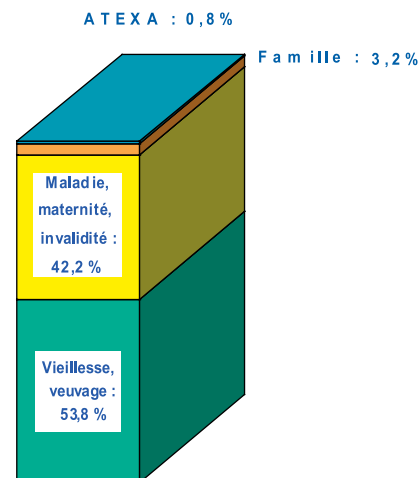
Les charges du régime des non-salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 17,2 milliards d'euros en 2005 (+ 0,7% par rapport à 2004).

Les prestations s'élèvent à 15,8 milliards d'euros (- 0,1% par rapport à 2004). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 8,5 milliards d'euros (- 0,2% par rapport à 2004). La branche maladie maternité invalidité s'élève à 6,6 milliards d'euros (- 0,1% par rapport à 2004).

Répartition des charges par nature du régime des non-salariés agricoles 17,2 milliards d'euros en 2005



Répartition des prestations par branche 15,8 milliards d'euros en 2005



En droits constatés

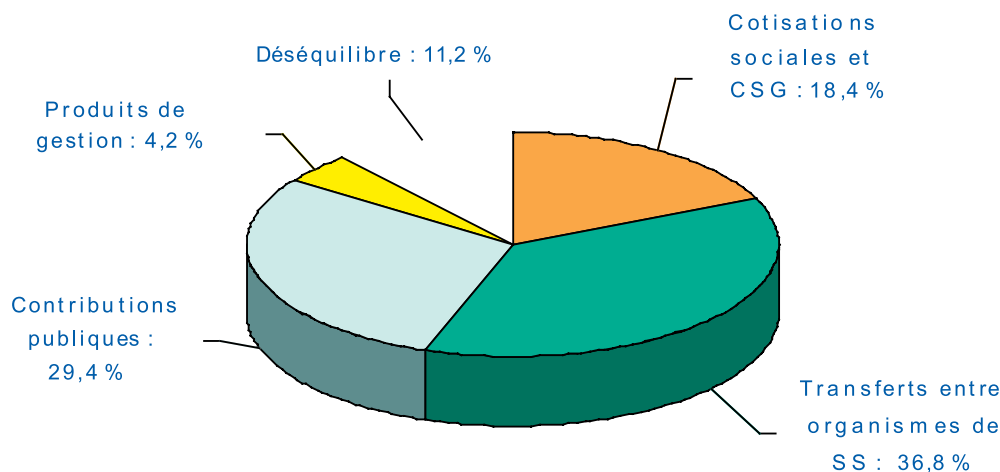
Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

B. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 15,3 milliards d'euros en 2005, soit un déficit de 1,9 milliard d'euros

Le budget du régime des non-salariés agricoles est en déséquilibre de 1,9 milliard d'euros, représentant 11% du budget. Le déficit s'explique par l'absence de la subvention de l'Etat et par la suppression de l'affectation au régime des NSA de la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Les produits du régime des non-salariés agricoles sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et de gestion) et de la CSG, représente 18,4% du budget. Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale (6,3 milliards d'euros), dont la compensation démographique (5,6 milliards d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées (5 milliards d'euros), dont 4,8 milliards d'euros de taxe sur la consommation du tabac et des produits de gestion.

Répartition des produits par nature du régime des non-salariés agricoles 15,3 milliards d'euros en 2005 et 1,9 milliard de déséquilibre



En droits constatés

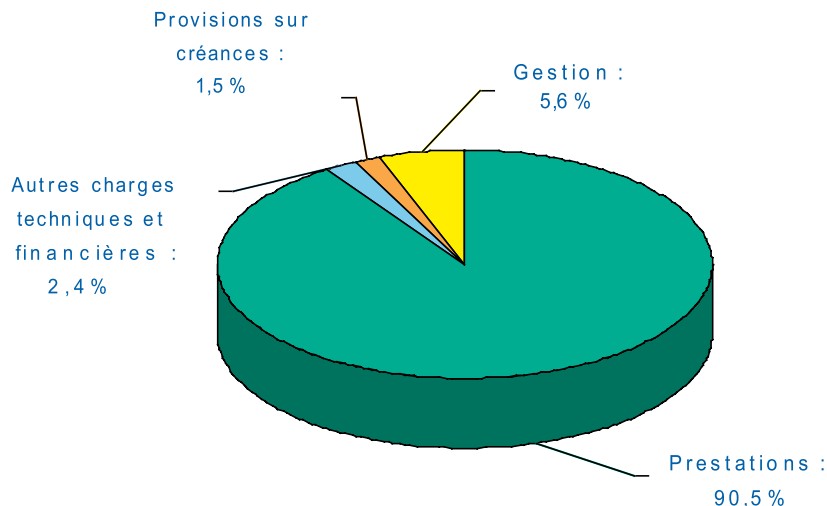
Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

C. Les charges du régime des salariés agricoles : 11,1 milliards d'euros en 2005

Les charges du régime des salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 11,1 milliards d'euros en 2005 (+ 2,9% par rapport à 2004).

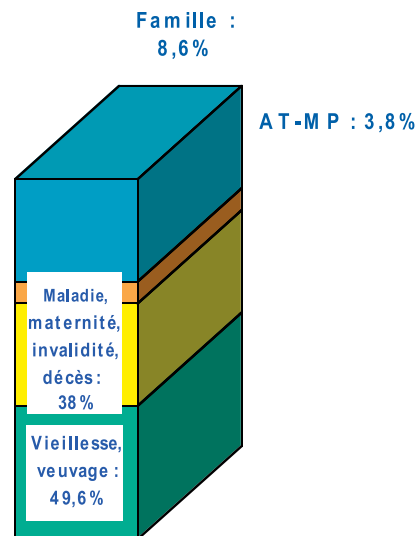
Les prestations atteignent 10,1 milliards d'euros (+ 3,2% par rapport à 2004). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 5 milliards d'euros (+ 3,1% par rapport à 2004). La branche maladie maternité invalidité décès s'élève à 3,8 milliards d'euros (+ 3% par rapport à 2004).

Répartition des charges par nature du régime des salariés agricoles 11,1 milliards d'euros en 2005



En droits constatés

Répartition des prestations par branche 10,1 milliards d'euros en 2005

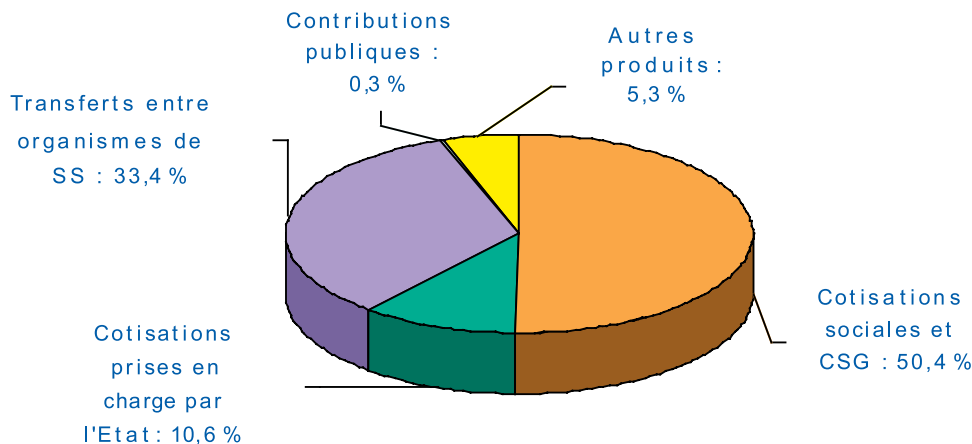


Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

D. Les produits du régime des salariés agricoles : 11,1 milliards d'euros en 2005

Le financement professionnel constitue 50,4% des produits du régime des salariés agricoles. Les autres sources de financement proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale (3,8 milliards d'euros), dont la compensation démographique (2,2 milliards d'euros), des cotisations prises en charge par l'Etat (1,1 milliard d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et des produits de gestion et financiers.

Répartition des produits par nature du régime des salariés agricoles 11,1 milliards d'euros en 2005



En droits constatés

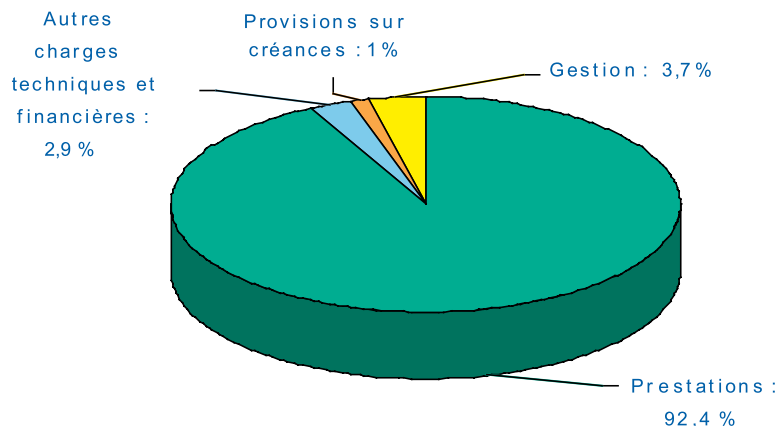
Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

E. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 17,2 milliards d'euros en 2006

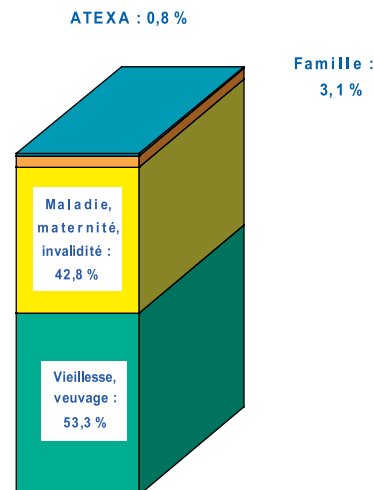
Les charges du régime des non-salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 17,2 milliards d'euros en 2006 (+ 0,3% par rapport à 2005).

Les prestations s'élèvent à 15,9 milliards d'euros (+ 0,7% par rapport à 2005). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 8,5 milliards d'euros (- 0,4% par rapport à 2005). La branche maladie maternité invalidité s'élève à 6,8 milliards d'euros (+ 2,3% par rapport à 2005).

Répartition des charges par nature du régime des non-salariés agricoles 17,2 milliards d'euros en 2006



Répartition des prestations par branche 15,9 milliards d'euros en 2006



En droits constatés

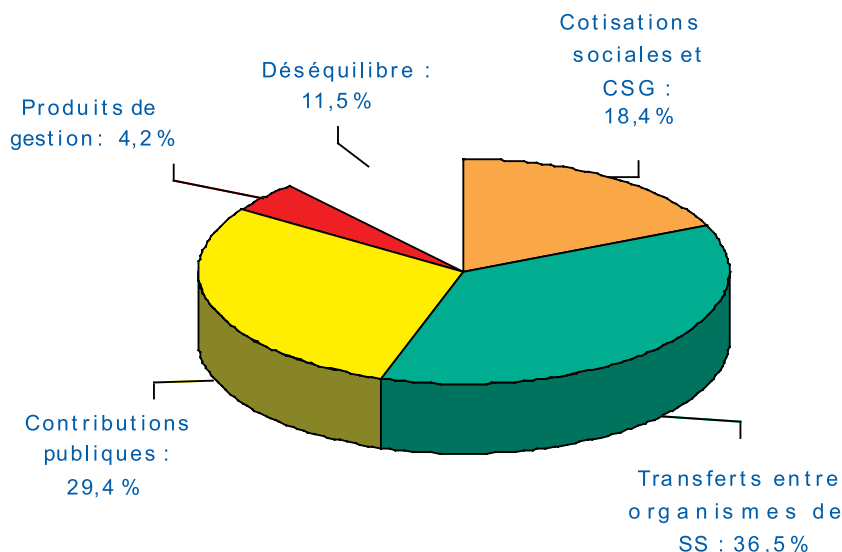
Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

F. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 15,3 milliards d'euros en 2006, soit un déficit de 1,9 milliard d'euros

Le budget des non-salariés agricoles est en déséquilibre de 1,9 milliard d'euros, soit 11,5% du budget. Le déficit s'explique par l'absence de contribution sociale de solidarité des sociétés et de la subvention de l'Etat.

Les produits du régime des non-salariés agricoles sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et de gestion) et de la CSG, représente 18,4% du budget. Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale (6,3 milliards d'euros), dont la compensation démographique (5,6 milliards d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées (5 milliards d'euros), dont 4,8 milliards d'euros de taxe sur la consommation du tabac et des produits de gestion.

Répartition des produits par nature du régime des non-salariés agricoles
15,3 milliards d'euros en 2006, et 1,9 milliard de déséquilibre



En droits constatés

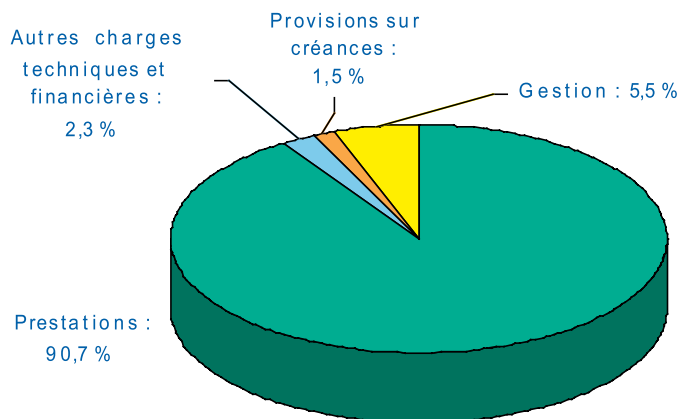
Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

G. Les charges du régime des salariés agricoles : 11,4 milliards d'euros en 2006

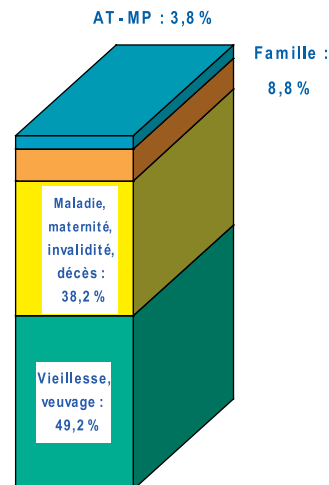
Les charges du régime des salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 11,4 milliards d'euros en 2006 (+ 2,5% par rapport à 2005).

Les prestations atteignent 10,4 milliards d'euros (+ 2,7% par rapport à 2005). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 5,1 milliards d'euros (+ 2% par rapport à 2005). La branche maladie maternité invalidité décès s'élève à 4 milliards d'euros (+ 3,2% par rapport à 2005).

Répartition des charges par nature du régime des salariés agricoles 11,4 milliards d'euros en 2006



Répartition des prestations par branche 10,4 milliards d'euros en 2006



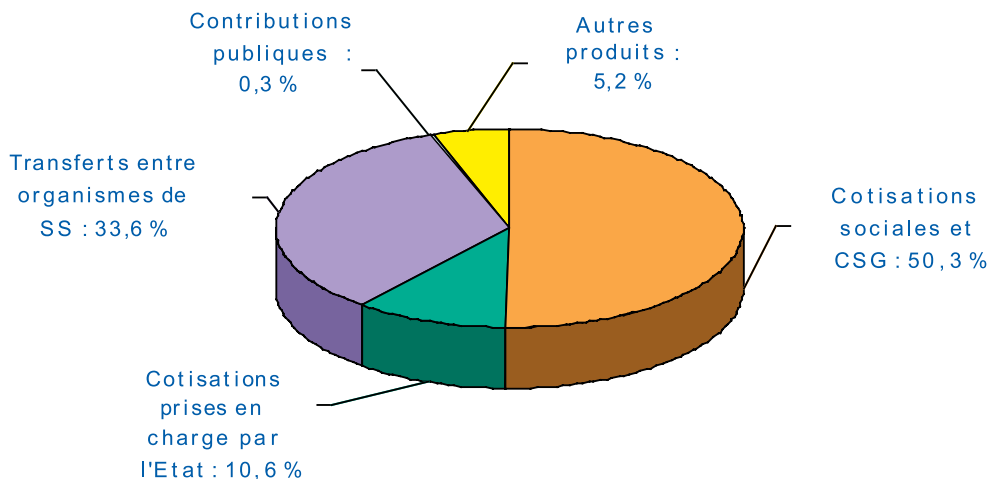
En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

H. Les produits du régime des salariés agricoles : 11,4 milliards d'euros en 2006

Le financement professionnel constitue 50,3% des produits du régime de salariés agricoles. Les autres sources de financement proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale (3,9 milliards d'euros), dont la compensation démographique (2,2 milliards d'euros), des cotisations prises en charge par l'Etat (1,1 milliard d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et des produits de gestion et financiers.

Répartition des produits par nature du régime des salariés agricoles
11,4 milliards d'euros en 2006



En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2005

AA :	Allocation d'adoption.
AAH :	Allocation aux adultes handicapés.
ACOSS :	Agence centrale des organismes de sécurité sociale.
AES :	Allocation d'éducation spéciale.
AF :	Allocations familiales.
AFEAMA :	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
AGED :	Allocation de garde d'enfant à domicile.
ALF :	Allocation de logement à caractère familial.
ALS :	Allocation de logement à caractère social.
AMEXA :	Assurance maladie des exploitants agricoles.
APE :	Allocation parentale d'éducation.
API :	Allocation de parent isolé.
APJE :	Allocation pour le jeune enfant.
APL :	Aide personnalisée au logement.
APP :	Allocation de présence parentale.
ARS :	Allocation de rentrée scolaire.
ASA :	Assurances sociales agricoles.
ASF :	Allocation de soutien familial.
AT-MP :	Accidents du travail et maladies professionnelles.
ATEXA :	Accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.
AVA :	Assurance vieillesse agricole.
AVI :	Assurance vieillesse individuelle.
CADES :	Caisse d'amortissement de la dette sociale.
CF :	Complément familial.
CMRA :	Caisse mutuelle de réassurance agricole.

CMU :	Couverture maladie universelle.
CMU-C :	Couverture maladie universelle complémentaire.
CRDS :	Contribution pour le remboursement de la dette sociale.
CSG :	Contribution sociale généralisée.
C3S :	Contribution sociale de solidarité des sociétés.
ETP :	Equivalent temps plein.
FSI :	Fonds de solidarité invalidité.
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse.
GAMEX :	Groupement des assureurs maladie pour les exploitants agricoles.
IJ :	Indemnité journalière.
LFI :	Loi de finances initiale.
NSA :	Non-salariés agricoles.
OPA :	Organismes professionnels agricoles.
PAB :	Allocation de base.
PAJE :	Prestation accueil du jeune enfant.
PCA :	Complément de libre choix d'activité.
PCG :	Complément de libre choix du mode de garde.
PCO :	Prestations conventionnelles.
PFA :	Prestations familiales agricoles.
PPN :	Prime à la naissance ou à l'adoption.
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire.
RMI :	Revenu minimum d'insertion.
SA :	Salariés agricoles.
SMI :	Surface minimum d'installation
SS :	Sécurité sociale.



MSA Caisse Centrale

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

Direction des Statistiques et des Etudes économiques

et financières

tél. 01 41 63 81 18

fax 01 41 63 72 40



santé
famille
retraite
services